



COMMENT CONCEVOIR LA MORPHOLOGIE DANS L'OPTIQUE FONCTIONNELLE? HOW TO CONCEIVE THE MORPHOLOGY IN FUNCTIONAL LINGUISTICS?

Nurcan DELEN KARAAĞAÇ*

Résumé

Dans ce travail, nous étudierons d'abord la conception traditionnelle et fonctionnelle de la morphologie. Puis nous traiterons les domaines qui sont en relation avec la morphologie comme la monématique, la synthématique et la syntaxe. Nous examinerons ensuite quelques facteurs principaux de la variation morphologique, à savoir le contexte phonétique, le conditionnement lexical et le conditionnement grammatical. Dans cette section, pour pouvoir expliquer le contexte phonétique, nous aborderons l'harmonie vocalique et le système vocalique et consonantique du turc. Afin d'examiner le conditionnement grammatical, nous procéderons à l'étude du subjonctif et pronom relatif en français. Pour terminer notre étude, nous nous intéresserons aux divers facteurs morphologiques comme le « genre », le « nombre » et le « sexe ».

Mots-clés: Linguistique Fonctionnelle, Morphologie, Contexte Phonetique, Conditionnement Lexical, Conditionnement Grammatical, Nombre, Genre.

Abstract

In this study, first we will work on the traditional and functional conceptions of morphology. Next, we'll study the domains in relation to the morphology, such as monematics, synthematics and syntax. Then we will present a few principal factors of the morphological variation such as the phonetical context, lexical conditioning and grammatical conditioning. At this section, in order to explain the phonetical context, we will talk about the Turkish vowel harmony, as well as the vowel and consonant systems of Turkish language. To be able to explain the grammatical conditioning, we will emphasise on the subjunctive and relative pronoun in French language. Finally, we will examine various morphological elements like the "kind", the "number" and the "gender".

Keywords: Functional Linguistics, Morphology, Phonetical Context, Lexical Conditioning, Grammatical Conditioning, Number, Gender.

Dans ce travail, nous étudierons d'abord la conception traditionnelle et fonctionnelle de la morphologie. Puis nous traiterons quelques facteurs principaux de la variation morphologique, à savoir le contexte phonétique, le conditionnement lexical et le conditionnement grammatical. Nous aborderons ensuite les divers éléments d'autres facteurs morphologiques comme le « genre », le « nombre » et le « sexe ».

1. La définition et la conception fonctionnelle de la morphologie

Dans la grammaire traditionnelle, on définit communément la *morphologie* comme étant l'étude des formes des mots (flexion et dérivation) par opposition à l'étude des fonctions ou syntaxe. Dans l'optique fonctionnelle, on définit la morphologie comme *l'étude des variations formelles non pertinentes des monèmes*. Comme le soulignent André Martinet et d'autres linguistes fonctionnalistes dans la *Grammaire fonctionnelle du français*, « La morphologie joue un rôle important dans la présentation de la grammaire d'une langue comme le français.

Mais pour comprendre comment fonctionne une langue, il faut se convaincre que les variations de forme des monèmes représentent, dans leur ensemble, des complications dont on pourrait se passer sans que le message se voie privé d'aucun trait de sens : [...]. Ce qui est essentiel, en grammaire, c'est de distinguer les différences de forme qui n'entraînent aucune différence de sens de celles qui, au contraire, font en sorte que celui qui entend comprend autrement » (MARTINET, 1979 :7).

2. Les domaines qui sont en relation avec la morphologie

Comme nous l'avons précisé dans l'introduction de ce travail, la morphologie a un objet propre qui est la forme. Elle se trouve ainsi répartie dans plusieurs domaines, à savoir la *monématique*, la *synthématique* et la *syntaxe*. Il convient, dans ce qui suit, d'exposer sommairement ces domaines de la linguistique pour mener à bien notre étude.

2.1. La monématique

* Prof. Dr., İstanbul Üniversitesi, Edebiyat Fakültesi, Batı Dilleri ve Edebiyatları Bölümü, Fransız Dili ve Edebiyatı Anabilim Dalı, nurcankaraagac@hotmail.com



Dans cette section, nous traiterons la *monématique*, les unités significatives ou les monèmes. Le monème est une unité à deux faces, une face signifiée, son sens ou sa valeur et une face signifiante qui la manifeste sous forme de phonèmes. Les monèmes par leurs compatibilités syntaxiques et leur exclusion mutuelle dans une structure donnée. Les unités significatives de mêmes compatibilités constituent une classe.

Comme le souligne Colette Feuillard, la morphologie « n'intervient dans la combinatoire des monèmes, qu'il s'agisse de ce qu'on appelle traditionnellement les flexions, ou dans la constitution des synthèmes, que si cette combinaison entraîne des changements de forme des monèmes en présence : ainsi, l'unité grammaticale passé simple peut être *i(s),u(s),ai*, etc., selon les verbes et les personnes avec lesquels ces derniers se combinent, *je finis, je crus, je pensai*. De même, le verbe peut varier en fonction des monèmes temporels et des personnes qui l'affectent, *dormir* se manifeste sous la forme *dor(s)* au présent, à la première personne, et *dorm(ais)* à l'imparfait. En revanche, la relation de détermination du passé simple ou de l'imparfait au verbe, tout comme celle de la personne, ressortit à la syntaxe. Ne sont prises en compte en morphologie que les conséquences formelles de cette mise en relation.» (FEUILLARD, 2006: 47-48)

2.2. Synthématique

On nomme généralement la *synthématique* comme l'étude des monèmes conjoints réunis dans un ensemble appelé *synthème*. Les synthèmes, unités complexes ont un comportement syntaxique identique à celui des monèmes. La *synthématique* constitue un domaine particulier de la linguistique fonctionnelle. Elle étudie les *synthèmes* et leurs règles de formation, les différents types d'affixation pour les dérivés, et les diverses structures qui apparaissent dans les composés. En d'autres termes, elle concerne tout complexe d'unités significatives qui peuvent se comporter comme une unité simple.

Le terme de *synthème*, proposé par A. Martinet, est formé des éléments grecs *syn* « avec », *thé* « mettre », *ma* « produit ». Il définit ce terme comme « une unité significative, formellement et sémantiquement analysable en deux ou plus de deux monèmes, mais qui, syntaxiquement, entretiennent les mêmes relations avec les autres éléments de l'énoncé que les monèmes avec lesquels elle alterne. » (MARTINET, 1979:233). Il propose le terme de *synthème* justement pour disposer d'un outil d'analyse cohérent avec l'ensemble du cadre théorique de la linguistique fonctionnelle et ceci afin de pouvoir analyser la créativité lexicale dans les langues les plus diverses.

A. Martinet (1967: 1-14) distingue le *synthème* du *syntagme* pour bien dissocier les phénomènes lexicaux des phénomènes syntaxiques. On utilise, pour faire une distinction entre ces deux termes, les deux critères suivants: « les composants ne sont pas déterminables individuellement ». Par exemple, dans la suite *une jeune fille, jeune fille* peut être analysé comme synthème mais dans *une toute jeune fille*, il s'agira d'un syntagme du fait que *toute* détermine *jeune* non pas *jeune fille* dans son ensemble. En ce qui concerne le synthème, « l'ensemble considéré a exactement les mêmes compatibilités que les monèmes d'une classe déterminée. » (MARTINET, 1979: 21). En conséquence, la syntagmatique et la synthématique sont des branches différentes l'une de l'autre. La première vise à identifier et à analyser les syntagmes et son domaine est la syntaxe. En revanche, la deuxième a pour objet d'identifier et d'analyser les synthèmes et les parasyntèmes et son domaine respectif est le lexique.

Précisons que la morphologie, qu'elle soit flexionnelle ou dérivationnelle, est donc l'étude de la formation des mots ou comme l'on dit parfois plus savamment, « l'étude de la structure interne des mots ». Ainsi conçue, la morphologie étudie la manière dont on assemble les monèmes au sein d'une unité orthographique appelée mot. La morphologie et la syntaxe traitent toutes deux de l'assemblage d'unités significatives, mais à des niveaux différents. La première traite de l'assemblage des unités significatives au niveau de l'unité appelée mot, tandis que la deuxième traite de l'assemblage des mots au niveau de la phrase.

2.3. Syntaxe

Dans la *Syntaxe générale*, A. Martinet définit la syntaxe comme « l'examen de la façon dont les unités linguistiques douées de sens se combinent, dans la chaîne parlée, pour former des énoncés. » (1985: 13). La syntaxe fonctionnelle d'A. Martinet veut donc décrire les moyens dont le locuteur dispose pour communiquer l'expérience qu'il a de la réalité. Quels sont les rapports entretenus par les différents monèmes présents dans un message, ou bien quelle est leur fonction? Ces fonctions sont étudiées à partir du critère de l'autonomie syntaxique, mais aussi de la position des monèmes, et des critères de forme et de sens.

Comme le précise C. Feuillard, « Les fonctions peuvent aussi changer de forme et de position dans la phrase; la fonction indirecte marquée par *de* dans *il se souvient de son dernier voyage* ne l'est plus dans *il se souvient qu'elle avait refusé*. Le substitut pronominal de l'expansion reste, néanmoins, identique, confirmant ainsi qu'il s'agit de la même fonction, *il s'en souvient*. La forme *en* du pronom est non seulement déterminée par la fonction de ce dernier, mais également par le caractère inanimé de l'expansion. Un complément de



type humain aurait exigé un pronom tonique, *il se souvient de lui*. L'emploi de *en* s'accompagne d'un changement de position de la fonction indirecte *de*, qui est alors antéposée et non plus postposée au prédicat.» (FEUILLARD, 2006:48).

3. Les facteurs principaux de variation morphologique

Il ne faut pas étudier toute sorte de variation dans le champ de la morphologie puisqu'il s'agit d'autres types de variation comme par exemple le cas de la diversité des usages. A ce sujet, Denis Costaouec et Françoise Guérin pensent que « [...] toute variation n'entre pas dans le champ de la *morphologie* [...]. Les faits de morphologie sont conçus comme s'imposant à tout locuteur de la communauté, dans les mêmes contextes: cette définition exclut donc les variations imputables aux caractéristiques particulières d'un locuteur donné ou d'un groupe précis au sein de la communauté linguistique. » (COSTAOUEC ET GUERIN, 2007:76). A la suite de ces auteurs (2007:78), on peut distinguer les facteurs principaux de variation morphologique en trois groupes, à savoir le contexte phonétique, le conditionnement lexical et le conditionnement grammatical.

3.1. Le contexte phonétique

En ce qui concerne le contexte phonétique, dans *Syntaxe fonctionnelle* de D. Costaouec et F. Guérin, on trouve la formulation suivante : « Il s'agit des cas où la variation du signifiant dépend de facteurs phonétiques, de contraintes entre sons au sein de la chaîne parlée. On prendra ici l'exemple d'un phénomène appelé *l'harmonie vocalique* (parfois *harmonisation vocalique*) qui se manifeste dans certaines langues par assimilation phonétique à distance (dilation) affectant les voyelles au sein d'un segment sonore.» (COSTAOUEC ET GUERIN, 2007 :78).

3.1.1. L'harmonie vocalique et le système vocalique du turc

L'harmonie vocalique est une caractéristique très répandue et concerne surtout des langues agglutinantes comme le turc, le mongol, le finnois, le hongrois, le coréen, etc. Précisons que dans la typologie des langues, fondée sur les propriétés générales du mot, les langues consistent à juxtaposer les marques (sous forme d'affixe) au radical, les mots ainsi formés sont décomposables et distincts les uns des autres.

L'harmonie vocalique préside à des modifications phonétiques très précises. La voyelle contenue dans le lexème contraint les voyelles contenues dans les suffixes grammaticaux à respecter certaines règles phonétiques. De ce fait, les unités grammaticales sont sujettes à variation, mais celle-ci à la différence des langues flexionnelles, est prévisible puisqu'elle est soumise à des lois régulières. Ainsi dès lors qu'une unité linguistique qui sert de base à des unités grammaticales a pour voyelle finale une voyelle antérieure *e, i, ö, ü*, les voyelles contenues dans les suffixes seront obligatoirement antérieures elles aussi. De la même façon, si la base a une voyelle postérieure *a, ı, o, u*, les suffixes auront une voyelle postérieure. Toutefois d'autres contraintes rendent un peu plus complexe l'harmonie vocalique du turc. Le turc comporte huit voyelles comme *e, i, ö, ü, a, ı, o, u*. Si la première voyelle d'un mot turc est antérieure ou postérieure, les voyelles subséquentes (y compris celles des suffixes agglutinés) seront toutes antérieures ou postérieures:

(1) *Ev-iniz güzel-dir.*

Maison-possessif5 belle-suffixe prédicatif.

« Votre maison est belle. »

La phrase citée ci-dessus illustre bien l'utilisation des voyelles antérieures. En revanche, la phrase suivante représente l'emploi des voyelles postérieures:

(2) *Kız-ı avokat olan kadın çalış-ı-yor.*

Fille-possessif3 avocat étant/qui est femme travailler-progressif.-p.3.

« La femme dont la fille est avocate travaille. »

3.1.2. Le système consonantique du turc

En turc, les consonnes peuvent être soumises à *l'harmonie consonantique*. Ainsi, par exemple, le déterminant grammatical du verbe *-di*, marqueur du parfait de constatation, apparaît avec la consonne *-d* dans *ver-di* « il/elle a donné », mais avec la consonne *-t* dans *git-ti* « il/ elle est parti(e) ».

De la même façon, lorsqu'un suffixe terminé par *-k* est suivi d'un suffixe commençant par une voyelle et que *-k* se trouve, de la sorte, placé entre deux voyelles, *-k* devient *-ğ*; ainsi les unités comme *hasta-lık* « la maladie », *sağ-lık* « la santé », *kötü-lük* « la méchanceté », *güzel-lik* « la beauté » formés avec le suffixe de généralisation *-lik* et ses variantes morphologiques s'ils reçoivent le suffixe *-i* d'accusatif, deviennent respectivement *hasta-lığ-ı, sağ-lığ-ı, kötü-lüğ-ü, güzel-lığ-ı*, etc. On constate que comme tous les autres affixes, le suffixe *-i* d'accusatif et ses variantes morphologiques se transforment selon les règles de l'harmonie vocalique.



Il est à préciser que l'opposition des traits « antérieur » et « postérieur » a une grande importance puisqu'elle préside l'harmonie vocalique.

3.2. Le conditionnement lexical

Mis à part les faits d'harmonie vocalique, le conditionnement morphologique peut être aussi observé par les conditionnements lexical et grammatical, ce qui fait l'objet de ce qui suit: « On parle de conditionnement lexical lorsque, à l'intérieur d'un paradigme lexical, le choix d'un monème particulier entraîne une modification du signifiant du monème qui le détermine » comme le soulignent D. Costaouec et F. Guérin (2007: 79).

Certains adjectifs du français ont une forme qui varie en fonction du genre d'un nom qu'ils déterminent comme dans les exemples suivants:

(3) *Cette maison est ancienne.*

(4) *Ce pantalon est ancien.*

Les contraintes lexicales et phoniques peuvent se combiner comme dans le cas suivant où la forme de l'adjectif varie en fonction de l'initiale d'un nom déterminé: *Un bel oiseau mais un beau corbeau, Un nouvel oreiller mais un nouveau roman.* (COSTAOUEC ET GUERIN, 2007: 79).

3.3. Le conditionnement grammatical

Le fonctionnement du conditionnement grammatical est différent de celui du conditionnement lexical. Comme le soulignent D. Costaouec et F. Guérin, « on parle de conditionnement grammatical, lorsque la forme d'un monème donné dépend de l'emploi concomitant d'un autre monème grammatical, de la tournure donnée à l'énoncé ou encore de la fonction syntaxique assumée par le monème. » (COSTAOUEC ET GUERIN, 2007:79). Pour clarifier la formulation que l'on vient de citer, on s'appuie sur le français. Ainsi, par exemple, dans cette langue, le choix de la personne 4 ou 5 implique un signifiant particulier du monème « passé », à savoir [-j-], au lieu de [ε] avec P1, P2, P3 et P6. De la même manière, selon les modalités et la personne qui détermine le verbe, le signifiant du verbe français *aller*, par exemple, présentera de nombreuses variantes comme [v-], [al-], [-i], [aj-].

3.3.1. Cas du subjonctif en français

L'utilisation de la forme dite *subjonctif* en français est plus souvent déterminée par le contexte grammatical. Le subjonctif est considéré dans la *Grammaire fonctionnelle du français* (1979: 100) comme un mode au même titre que l'impératif, l'infinitif, le participe, et à l'inverse de l'indicatif, auquel n'est pas conféré le statut de monème. De ce choix théorique il résulte que, comme l'indique C. Feuillard, « le subjonctif ne peut pas former une corrélation avec l'indicatif; de manière analogue, il ne peut y avoir ni neutralisation, ni variante entre le subjonctif et l'indicatif, puisque neutralisation et variante présupposent l'existence d'une unité significative indicatif. » (2006:206). En ce qui concerne le fonctionnement du subjonctif selon la norme prescriptive, elle poursuit : « Plusieurs oppositions s'entrecroisent, et illustrent la complexité du fonctionnement du subjonctif en français. Il peut, en effet, faire l'objet d'un choix qui l'oppose alors à l'indicatif, ou être imposé, ce qui entraîne la suppression de l'opposition.» (FEUILLARD, 2006:207). Il en découle que l'on a affaire à deux critères, à savoir le *choix* et la *contrainte*.

Le verbe affecté du subjonctif peut avoir plusieurs utilisations possibles.

-Il peut être noyau de phrase :

(5) *Qu'il parte!*

-Il peut être noyau d'une proposition relative :

(6) *Je cherche quelqu'un qui puisse faire ce travail / Je cherche quelqu'un qui peut faire ce travail.*

3.3.2. Cas du pronom relatif en français

En grammaire traditionnelle, on examine généralement la catégorie des 'pronoms relatifs' en français en s'appuyant sur un critère morphologique. On les regroupe en deux groupes fondamentaux, à savoir les 'pronoms relatifs' simples (*qui, que, dont, où*) et les 'pronoms relatifs' composés (*à qui, de qui, sur qui, sur quoi, de quoi, etc.*). En revanche, dans la conception morphologique de la linguistique fonctionnelle d'A. Martinet, on ne parle plus de 'pronoms relatifs' au pluriel mais plutôt de 'pronom relatif' au singulier. En français, le relatif prend différentes formes selon la fonction syntaxique qu'il exerce dans la proposition relative. Voici quelques exemples :

La forme *qui* dans l'exemple suivant s'emploie pour la fonction sujet :

(7) *La femme qui parle est venue pour nous voir.*

La forme *que* s'utilise pour la fonction « objet » :

(8) *La fille que j'ai vue est très intelligente.*



4. D'autres faits morphologiques

Dans ce qui suit, nous procédons à l'étude d'autres facteurs qui ont une incidence en morphologie, bien que certains aient un statut de monème à part entière, ce qui est le cas du *genre*, du *sexe* et du *nombre*. Après ce constat, il semble indispensable d'étudier très rapidement les termes de *genre* et de *nombre* dans l'optique fonctionnelle pour la clarté de notre travail.

4.1. Le « genre »

Le « genre » appartient à la morphologie. En français, les noms se répartissent en deux genres: le masculin et le féminin. En règle générale, un nom n'a qu'un genre. Il est du masculin ou du féminin (*la chaise*, *le livre*). Dans la *Grammaire fonctionnelle du français*, A. Martinet écrit à propos du nombre : « La classe dite 'nombre' ne comporte qu'un monème, le 'pluriel' qui s'oppose à son absence. Il paraît préférable de ne pas suivre ici la tradition qui donne un nom, le 'singulier', à cette absence de pluriel : la 'forme non plurielle', dans *Le lion est un noble animal*, n'implique pas l'unicité de l'animal ; cette 'forme non plurielle' s'identifie avec le nom nu. Le singulier n'a donc ni valeur spécifique, ni représentant formel dans l'énoncé, ou, en termes plus simples, ni forme ni sens » (MARTINET, 1979: 11).

Dans certaines langues, comme le turc, le genre n'existe pas. C'est la raison pour laquelle, lors de l'acquisition du français, l'apprenant turc commet des erreurs de forme, qui, elles appartiennent au domaine de la morphologie.

4.2. Le « sexe »

Le *sexe*, comme le souligne A. Martinet dans la *Grammaire fonctionnelle du français* (1979:12) est un monème et à ce propos, il s'exprime de la façon suivante : « En français, c'est tout autre chose, un monème de *sexe* féminin, se manifeste dans le *-esse* de *princesse* ou d'*ânesse*, donc avec une forme distincte *-esse* et un sens, caractérisé et non présent ailleurs, de 'sexe féminin' ». Une variante de la forme de ce monème se rencontre dans le *-elle* de *chamelle* au lieu du *-eau* de *chameau*, ce qui veut dire que l'expression du monème de *sexe* féminin a souvent la même forme que la modification formelle causée, dans l'adjectif *beau*, par le choix d'un nom de genre féminin. Cette même analogie formelle se retrouve lorsque la personne qui parle et celle à qui l'on parle sont de sexe féminin: un homme dira *je suis épris*, une femme, *je suis éprise* ».

Il importe ici de préciser d'emblée un fait linguistique important, relevé par Louis Bazin (1987: 22-23): le turc n'a pas de genre pour les inanimés. Quant aux animés, c'est le choix lexical, autrement dit le mot, ou plutôt le contenu sémantique du mot -, ou encore les adjectifs *dişi* « femelle » ou *erkek* « mâle » précédant les mots-, qui déterminent le sexe. Par exemple *köpek* « chien » exprime en général l'espèce sans prendre en compte le sexe. Pour distinguer le sexe, il est nécessaire de préposer au nom les adjectifs *dişi* ou *erkek*.

La seule difficulté en turc qui existe aussi en français dans certains cas, concerne l'absence de marque formelle de sexe pour des noms pouvant désigner un homme ou une femme, comme *avocat* ou *avocate*, *arkadaş*, « ami » ou « amie », *kardeş*, « frère » ou « sœur », *kapıcı* « le concierge » ou « la concierge » Si besoin est, nous précisons le sexe de la personne en faisant précéder le nom de *erkek* « homme » ou *kız* « fille ». Soit les exemples ci-dessous:

(10) *Erkek arkadaş-ı gel-me-di.*

Homme ami-possessif3 venir-négation-parfait de constatation-p.3.

« Son ami n'est pas venu. »

(11) *Kız arkadaş-ı gel-ecek.*

Fille ami-possessif3 venir-intensif-p.3.

« Son amie viendra. »

De la même façon, un monème comme *birkaçı* peut se traduire aussi bien par « quelques-uns » que par « quelques-unes ».

4.3. Le « nombre »

Contrairement à ce qui disent les grammairiens traditionnels et/ou modernes, A. Martinet dans la *Grammaire fonctionnelle du français* (MARTINET, 1979:11) considère que : « La classe dite 'nombre' ne comporte qu'un monème, le 'pluriel' qui s'oppose à son absence. Il paraît préférable de ne pas suivre ici la tradition qui donne un nom, le 'singulier', à cette absence de pluriel: la 'forme non plurielle', dans *Le lion est un noble animal*, n'implique pas l'unicité de l'animal; cette 'forme non plurielle' s'identifie avec le nom nu. Le singulier n'a donc ni valeur spécifique, ni représentant formel dans l'énoncé, ou, en termes plus simples, ni forme ni sens. »

Dans l'optique fonctionnelle, le *nombre* est range dans une classe différente. Il suffit pour illustrer cette constatation de reprendre la formulation de Fernand Bentolila à propos des indéfinis comme *tout* et *tous* :



« Il est vrai que ce n'est pas toujours facile de délimiter les domaines respectifs de la sémantique et de la syntaxe parce qu'il y a un signifié commun à *tout* et à *tous*. C'est la *totalité* mais chacun sait intuitivement que cela ne suffit pas pour identifier *tout* et *tous* comme le singulier et le pluriel d'un même monème ; on ne peut pas dire que *tout* est à *tous* ce que *cheval* est à *chevaux*. Malgré cette double ressemblance (formelle et sémantique), il faut, dans ce cas, poser deux monèmes » (BENTOLILA, 1978: 6).

Conclusion

L'un des buts de la description des langues menées par les fonctionnalistes est d'aboutir à une présentation aussi claire que possible des faits observés et de servir à la réalisation de grammaires répondant aux besoins des usagers de la langue et des apprenants. Il serait aussi indispensable de réaliser une étude morphologique afin de pouvoir décrire une langue donnée. Les variantes morphologiques peuvent être regroupées en types morphologiques qui doivent alors se fonder sur des critères exclusivement formels.

BIBLIOGRAPHIE

- BAZIN, Louis (1987). *Introduction à l'étude pratique de la langue turque*, Paris : Librairie d'Amérique et d'Orient.
- BENTOLILA, Fernand (1978). « Sémantique et étude des unités significatives », *Syntaxe et sens*, Journée d'études, Université René Descartes (ParisV-Sorbonne), U.E.R. de Linguistique Générale et Appliquée, Paris, pp.3-12.
- COSTAOUEC, Denis, GUERIN Françoise (2007). *Syntaxe fonctionnelle*, Théorie et exercices, Rennes : P.U.R.
- DELEN KARAAGAÇ, Nurcan (2013). *Horizons linguistiques, Le fonctionnalisme martinétien à la lumière d'autres courants*, İstanbul.
- FEUILLARD, Colette (2006). « Le fonctionnalisme d'André Martinet » (1^{ère} éd. 2001, *La Linguistique*, vol.37, fasc.1, P.U.F., Paris, pp.5-20), *Pour une linguistique des langues*, (sous la direction de Henriette WALTER et Colette FEUILLARD), Paris : P.U.F., pp. 33-50.
- FEUILLARD, Colette (2006). « Fluctuations grammaticales et principe d'économie », *Actes du XXVIII colloque internationale de linguistique fonctionnelle*, Saint-Jacques de Compostelle et Lugo, Lugo: Axac, pp. 205-209.
- MARTINET, André (1967). « Syntagme et syntème », *La Linguistique*, vol.3, fasc. 2, Paris : P.U.F., pp.1-14.
- MARTINET, André (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*, (sous la direction de), Paris : Didier.
- MARTINET, André (1985). *Syntaxe générale*, Paris : Armand Colin.